



Chilly-Mazarin, le 16 août 2018

## LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS

**Mesdames, Messieurs,**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la préinscription des enfants à la restauration scolaire et aux accueils collectifs de mineurs est obligatoire sur le Portail des Familles.

Le Portail Famille est accessible sur le site internet 100% Web de Chilly-Mazarin et offre un accès permanent à la préinscription, de manière simple et conviviale, 24h/24, 7 jours/7. Pour plus de souplesse, vous avez désormais jusqu'à 7 jours avant le jour de la prestation pour réserver ou annuler une ou plusieurs activités.

A partir du 1<sup>er</sup> septembre et conformément à la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2018 portant sur le règlement intérieur des accueils collectifs de mineurs et de la restauration, une majoration sera appliquée aux tarifs habituellement facturés aux familles dans les cas suivants :

- Application d'une majoration financière en cas d'absence de préinscription : tarif applicable majoré de 30%.
- Application des tarifs habituellement pratiqués en cas d'absence en dépit d'une préinscription et en l'absence d'un justificatif.

En cas d'absence pour raison justifiée, les prestations correspondantes ne seront pas facturées. Les familles doivent obligatoirement fournir un justificatif (certificat médical, attestation de l'employeur ou attestation sur l'honneur) dès le lendemain, soit en le déposant directement à la Cité administrative, soit via une pièce-jointe envoyée par mail à l'adresse : [justificatifs@ville-chilly-mazarin.fr](mailto:justificatifs@ville-chilly-mazarin.fr). En cas d'erreur de facturation, les familles auront un mois pour contester la facture.

Les enfants continuent de badger. Ce principe permet de contrôler les présences réelles des enfants.

Au-delà de la préinscription, la Municipalité a décidé de suivre une tendance générale en s'engageant à lutter contre le gaspillage alimentaire, à maîtriser le recrutement du personnel encadrant et à proposer des activités pédagogiques adaptées.

Vous trouverez également toutes ces informations sur le site internet <http://www.ville-chilly-mazarin.fr>

Nous vous prions d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de nos salutations distinguées.

**Madame Chantal LACARRIERE**

**Maire-Adjoint chargée  
de l'Enseignement et de la Prévention**



**Monsieur Pedro RIBEIRO CAPITAO**

**Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse,  
de la Petite Enfance, de la Santé et  
du Handicap,**